Zonage des Aides à finalité régionale [Décret n°2011-391 du 13 avril 2011 modifiant le décret n°2007-732 du 07 mai 2007]

Révision à mi-parcours

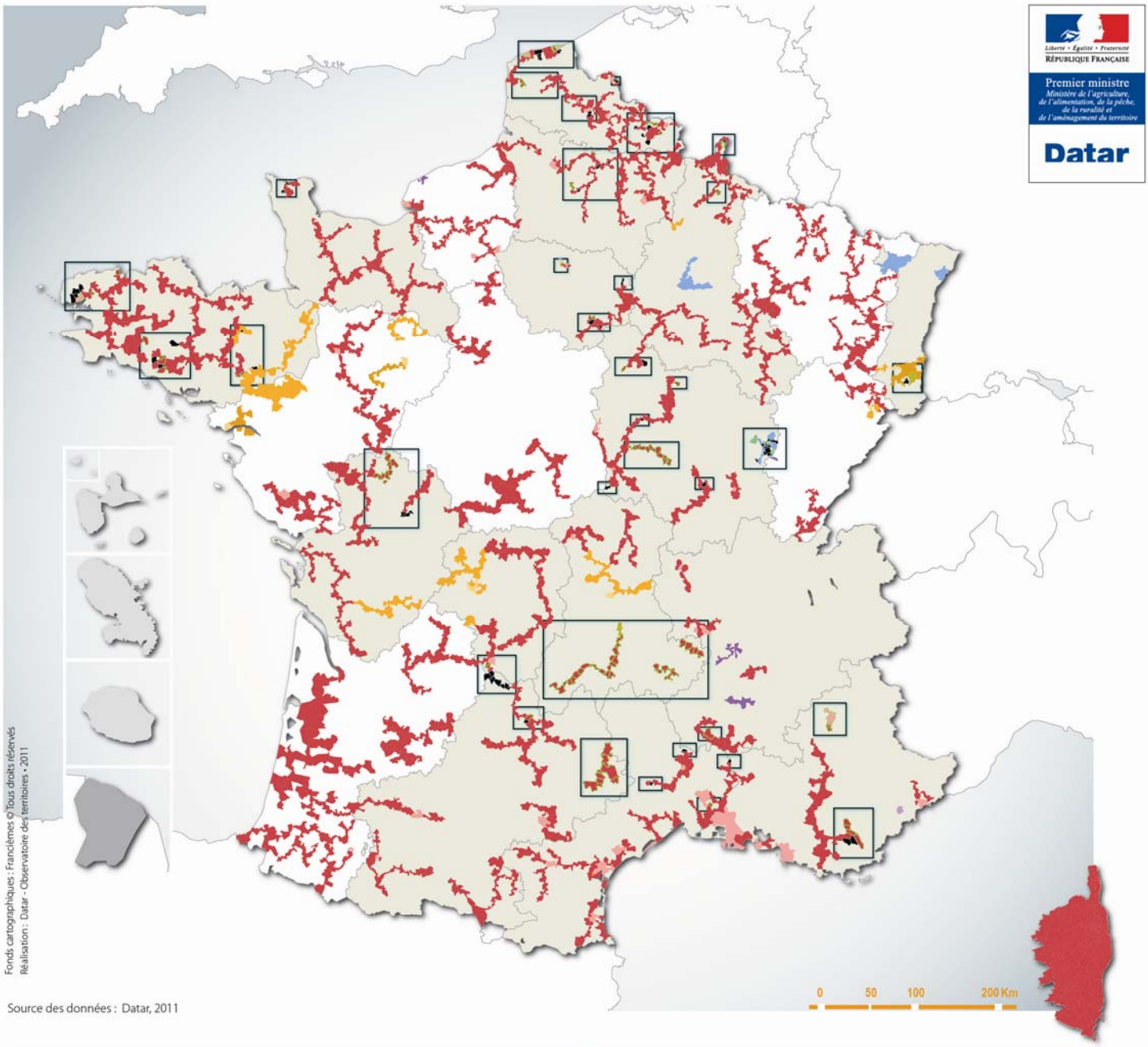

Source des données : Datar, 2011

Révision du zonage AFR

Régions sollicitant une révision de leur zonage AFR

Communes (ou partie de commune) insérées dans le zonage ou enregistrant une modification de critère

Communes (ou partie de commune) sortant du zonage

Département d'outre-mer éligible intégralement [2007-2013] non limité aux PME

à taux normal
Taux d'aide grande entreprise : 50%
Taux d'aide moyenne entreprise : 60%
Taux d'aide petite entreprise : 70%

Commune éligible :
intégralement

à taux majoré
Taux d'aide grande entreprise : 60%
Taux d'aide moyenne entreprise : 70%
Taux d'aide petite entreprise : 80%

Commune éligible :
intégralement

Zones permanentes [2007-2013] non limitées aux PME

à taux normal
Taux d'aide grande entreprise : 15%
Taux d'aide moyenne entreprise : 25%
Taux d'aide petite entreprise : 35%

Commune éligible :
intégralement
partiellement

à taux réduit
Taux d'aide grande entreprise : 10%
Taux d'aide moyenne entreprise : 20%
Taux d'aide petite entreprise : 30%

Commune éligible :
intégralement
partiellement

Zones permanentes [2007-2013] limitées aux PME

à taux normal
Taux d'aide moyenne entreprise : 25%
Taux d'aide petite entreprise : 35%

Commune éligible :
intégralement
partiellement

à taux réduit
Taux d'aide moyenne entreprise : 20%
Taux d'aide petite entreprise : 30%

Commune éligible :
intégralement